

Éolien : un vent d'inquiétudes

Chiffres. 171 : c'est le nombre d'éoliennes encerclant la Butte de Thil selon les opposants. La préfecture n'en compte que 46.

Label. Depuis 2006, le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) Auxois-Morvan est labellisé "Pays d'art et d'histoire".

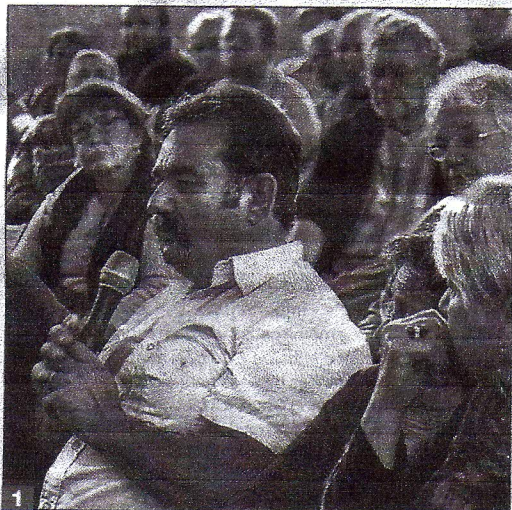
L'installation d'un mât de mesure des vents à Lacour-d'Arcenay et la perspective de parcs éoliens autour de la Butte de Thil ne font pas l'unanimité, dans l'Auxois.

L'association Chazelle L'Écho environnement monte une nouvelle fois au créneau. Elle dénonce le projet d'implantation de huit éoliennes de 150 m de haut à Fontangy, Missery et Noidan (près de Précy-sous-Thil).

Dans ce dossier, l'enquête publique s'est terminée cet été, présentée par la société Met Mont Ernault (groupe Maia Eolis). Les habitants sont désormais dans l'attente des décisions relatives aux permis de construire, « qui vont intervenir prochainement », précise la préfecture.

« La transformation de l'Auxois »

En attendant l'avis du préfet, l'association a souhaité « avertir la population de l'urgence de la situation ».



tout en confiant « ses inquiétudes sur le tourisme, la santé, l'impact sur le paysage ».

Fin septembre, ils ont convié les habitants du territoire à une nouvelle réunion publique d'information, dans le gymnase de Précy. Environ deux cents personnes se sont déplacées. « L'enjeu est très important, puisqu'il s'agit de

la transformation de l'Auxois en paysage industriel », estime Thibault Level, président de l'association Chazelle L'Écho environnement.

Lors de la réunion, l'association était accompagnée de quatre autres associations locales (1), qui militent contre l'installation de parcs éoliens sur le territoire. Elles font partie du col-



1 Une réunion a été organisée fin septembre à Précy.

2 L'objectif : évoquer les projets éoliens.

Photos N. B. et illustration LBP

« Nous assistons à une véritable cascade de projets dans l'Auxois. »

Thibault Level, de l'association Chazelle L'Écho environnement

liennes encerclant la Butte de Thil ». Contactée, la préfecture de Côte-d'Or ne confirme pas le nombre d'éoliennes avancé (lire notre sous-papier).

Elle avance le nombre de 46 éoliennes dans l'Auxois, dont 24 sont en fonctionnement, 6 autorisées non construites, 6 partiellement autorisées et 10 en instruction. Et de préciser : « À ce jour, ces projets éoliens sont les seuls à être instruits ou en cours d'instruction dans l'Auxois ».

La France s'est engagée

Pour rappel, dans le cadre de la politique nationale et des engagements européens de la France en faveur des énergies renouvelables, un certain nombre de parcs éoliens sont en cours de développement en Côte-d'Or.

Cette volonté de développer l'énergie éolienne dans le département contribue à augmenter la diversité de l'approvisionnement énergétique.

NICOLAS BOFFO

nicolas.boffo@lebienspublic.fr

PROJETS ÉOLIENS DANS L'AUXOIS : CE QU'EN DIT LA PRÉFECTURE

À ce jour, la préfecture de Côte-d'Or rappelle que les projets éoliens dans l'Auxois portent sur l'implantation de 46 éoliennes. Elles sont réparties comme suit : 6 éoliennes en fonctionnement à Beurey-Bauguay et Arconcey ; 6 éoliennes dont les permis de construire ont été délivrés et les autorisations d'exploiter sont en fin d'instruction réglementaire à Beurey-Bauguay, Arconcey et Châtellenot et 2 éoliennes à Chailly-sur-Armançon dont les permis de construire sont en fin d'instruction ; 6 éoliennes autorisées, non cons-

truites, dont les autorisations font l'objet de recours contentieux à Marcilly-Ogny ; 6 éoliennes en fonctionnement implantées à Vieilmoulin, Saint-Anthot et Grosbois-en-Montagne ; 6 éoliennes en fonctionnement à Marcellois ; 6 éoliennes de 1,8 MW en fonctionnement à Massingy-lès-Vitteaux et 8 éoliennes à Fontangy, Missery et Noidan dont les demandes d'autorisation sont en cours d'instruction. Parallèlement, différentes communes de l'Auxois et du Morvan ont accepté, par délibération de leur conseil muni-

cipal, que des opérateurs étudient la faisabilité de projets éoliens sur leur territoire. « Ces études ne préjugent pas de la suite qui sera donnée à ces études par les opérateurs éoliens. À ce stade, il n'est donc pas possible de quantifier un nombre d'éoliennes susceptibles d'être implantées », détaille la préfecture de Côte-d'Or.

Depuis 2011, les projets éoliens doivent obtenir un permis de construire et une autorisation d'exploiter. La décision finale revient au préfet.

N. B.

(1) Les associations mobilisées sont Autour de la Butte historique de Thil, Vent dans le dos, Lacour des mirages et Les Hauts de l'Auxois.